

COMMUNE DE RIVIERE SUR TARN

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente-et-un janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Christian FORIR.

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Présents : MM. FORIR Christian, POURQUIE Bernard, MABILDE Martine, CARRAT Christophe, MAURY Bernard, PORTALIER Pierrette, GRITTI Françoise, VAISSETTE Alain, BADAROUX Frédéric, MORIN Marie-Noëlle, PORTALIER David, MALIRAT Anaïs, GABRIAC Christiane, SALSON Patrick, SEVERAC Colette

Pouvoirs :

Désignation d'un secrétaire de séance

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Anaïs MALIRAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Adoption du Procès-Verbal de la séance du 15 Novembre 2022

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 Novembre 2022 a été adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

ADMINISTRATION ET FINANCES

1. Chalets de Peyrelade : renouvellement de la convention avec la CCAS
2. Chalets de Peyrelade : fixation des tarifs des vacances
3. Base de Loisirs de Peyrelade : étude de faisabilité
4. Chapelle Saint Christophe : appel au don par la Fondation du Patrimoine

SECURITE

5. Le Sahuc : remplacement du garde-corps

QUESTIONS DIVERSES

- Plan d'adressage
- Bornage à Boyne
- Boyne : point sur le chantier
- Boulangerie : fermeture et avenir
- Point sur les dossiers en cours

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour la modification du plan de financement de la Tranche 1 (démolition) de Boyne, et d'aborder le remplacement du garde-corps du Sahuc dans les questions diverses.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de Monsieur le Maire.

COMMUNE DE RIVIERE SUR TARN

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 Janvier 2023

Délibération n° 20230131-01 Chalets de Peyrelade Renouvellement convention CCAS

Monsieur le Maire rappelle que la convention trentenaire pour la location des chalets de Peyrelade, établie entre la commune et la CCAS (**Caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électriques et gazières**), dont le siège se situe à 8 rue de Rosny, BP 629, 93104 MONTREUIL cedex, a pris fin en 2022.

La CCAS souhaite poursuivre le partenariat avec la commune en 2023. La nouvelle convention est prévue pour une durée d'un an. Elle prévoit une occupation de 7 semaines sur la période estivale et le règlement d'un montant forfaitaire pour la location des 10 chalets. Compte-tenu du partenariat positif entretenu entre la commune et la CCAS depuis trente ans, Monsieur le Maire propose de renouveler la convention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de renouveler la convention de partenariat avec la CCAS pour 2023,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention en annexe.

Fait et délibéré à RIVIERE SUR TARN, les jours, mois et an susdits.
Acte Dématérialisé.

Délibération n°20230131-02 Modification des tarifs de vacation Chalets de Peyrelade

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération 20210601-20 en date du 1^{er} juin 2021, compte-tenu du besoin du service public, il a été décidé le recrutement d'un vacataire, afin d'assurer l'accueil et le ménage aux Chalets de Peyrelade.

Il précise qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, rémunéré après service fait sur la base d'un forfait, et qu'après deux années d'exercice, il convient de réévaluer les tarifs des vacations au vu des frais réels, et d'exprimer ces montants en Brut pour la gestion de la paye.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De renouveler l'emploi d'un vacataire qui ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse du Maire.
- Que la rémunération à la vacation qui interviendra après service fait s'élèvera à :
 - Prestation « Accueil et entretien » : vacation de 80,00 € brut par chalet pour chaque période louée
 - Prestation supplémentaire « option ménage » : 55,00 € brut par ménage
- De charger Monsieur le Maire à procéder au recrutement.
- D'inscrire au budget les crédits suffisants.

Fait et délibéré à RIVIERE SUR TARN, les jours, mois et an susdits.
Acte Dématérialisé.

Délibération n°20230131-03 Base de Loisirs de Peyrelade : étude de faisabilité

Monsieur le Maire rappelle que comme déjà évoqué en questions diverses lors de précédents conseils, des candidats se sont manifestés pour la reprise de l'espace loisirs (snack-bar / piscine / tennis) de Saint Hilarin.

COMMUNE DE RIVIERE SUR TARN

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 Janvier 2023

La commune a pris attache auprès du service juridique de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses et de l'Office de Tourisme de Millau pour avis sur les possibilités d'avenir du site. Deux options sont possibles :

- La cession des biens (parcelles et bâtiments)
- La location des biens (dans le cadre d'un bail de longue durée par exemple)

Dans les deux cas, il faut tenir compte de l'état de dégradation des bâtiments et des coûts d'investissement important à prévoir pour une remise en service du site. C'est pourquoi, il est proposé de mener deux évaluations parallèlement, à savoir :

- Une évaluation du service des domaines afin de connaître la valeur vénale et la valeur locative et commerciale des lieux,
- Une étude de faisabilité et de viabilité économique dans le cadre d'une location, mission pour laquelle Aveyron Ingénierie pourrait être sollicité.

Enfin, afin de compléter ces éléments, il est nécessaire de demander la mise à jour de l'estimation immobilière faite en 2017 pour une vente éventuelle. Au vu du résultat de ces différentes études, le Conseil Municipal sera amené à se positionner sur la vente ou la location des lieux pour 2024.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches et à engager les études proposées.

Fait et délibéré à RIVIERE SUR TARN, les jours, mois et an susdits.
Acte Dématérialisé.

Délibération n°20230131-04

Chapelle St Christophe convention Fondation du Patrimoine

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°20210930-38 du 30/09/2021, le Conseil Municipal a approuvé le projet de sauvegarde et de restauration de la Chapelle Saint Christophe. Un dossier a été déposé auprès de la Fondation du Patrimoine afin d'obtenir le lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire (organisation d'une souscription publique à destination des particuliers et entreprises).

Le dossier a été retenu et il est proposé la signature d'une convention de collecte de don entre la commune et la Fondation du Patrimoine.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention en annexe, et tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré à RIVIERE SUR TARN, les jours, mois et an susdits.
Acte Dématérialisé.

Délibération n°20230131-05

Projet de démolition à Boyne T I : Modification du plan de financement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibérations des 20 mai 2019, 29 octobre 2019 et 29 juillet 2021, il a été décidé la création d'un espace public de convivialité piétonnier aux normes PMR dans le cœur du village de Boyne. Par délibération du 20 janvier 2022, les plans de financement de la Tranche 1 et Tranche 2 ont été adoptés.

Cependant, avant d'entreprendre les travaux de démolition du bâtiment, il a été nécessaire de réaliser un diagnostic ayant révélé la présence d'amiante dans l'habitation. Plusieurs entreprises de désamiantage ont été consultées, et la mieux-disante, l'entreprise PUECHOULTRES a été retenue, pour un montant de 21 800 € HT (26 160 € TTC).

COMMUNE DE RIVIERE SUR TARN

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 Janvier 2023

Il convient donc de réactualiser le plan de financement de la tranche 1 en intégrant ces dépenses imprévues (diagnostic et désamiantage). De plus, la DETR initialement sollicitée n'a pas été obtenue sur la Tranche 1. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau plan de financement ci-dessous.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'approuver le plan de financement suivant :

Tranche 1 : Démolition bâti existant. Plan de Financement H.T.

DEPENSES		RECETTES	
Diagnostic avant démolition	2 537,50 €	Conseil Départemental 50%	54 890,50 €
Désamiantage	21 800,00 €	Commune 50%	54 890,50 €
Frais de démolition	85 443,50 €		
TOTAL	109 781,00 €	TOTAL	109 781,00 €

- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette délibération.
- d'inscrire les sommes au budget principal.

Fait et délibéré à RIVIERE SUR TARN, les jours, mois et an susdits.
Acte Dématérialisé.

Questions diverses

Monsieur le Maire présente à l'assemblée différents dossiers :

- **Barrière de sécurité routière du Sahuc** : à remplacer. Coût : 16 953,60 € TTC. A programmer dans les travaux de sécurité 2023.
- **Plan d'adressage** : création d'une commission de travail pour piloter le projet.
- **Demande d'aliénation d'une partie de chemin communal par un particulier à Boyne** : refus du Conseil Municipal.
- **Boulangerie** : suite au départ prévu de M. GAYRAUD fin février, la commune a réuni les commerçants afin d'évoquer les solutions à venir. Un dépôt de pain dans les commerces est envisagé.
- **Débroussaillage et Défense Contre l'Incendie** : opérations à engager en 2023.
- **Photovoltaïque** : études en cours pour équiper les bâtiments communaux.
- **EHPAD** : une remise en appel d'offre pour le projet de construction est prévue.
- **Gendarmerie** : l'accord a été donné pour l'implantation dans le secteur de Mouret ; le projet suit son cours.
- **Acquisition d'un nouveau chapiteau suite à la demande des Comités des fêtes** : proposition d'acquisition d'un nouveau chapiteau aux normes. A inscrire au budget 2023.
- **Bibliothèque** : point par Marie-Noëlle MORIN et Martine MABILDE. Equipe de bénévoles très active, beaucoup d'animations, lien avec les écoles et le Centre de Loisirs et partenariat avec l'EHPAD à venir. Remerciements de Monsieur le Maire pour l'engagement de l'équipe de bénévoles.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée pour les débats de ce Conseil Municipal, les services de la commune pour la préparation de ce Conseil Municipal ainsi que la presse locale qui relate au quotidien l'activité de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20.

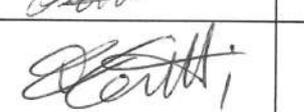
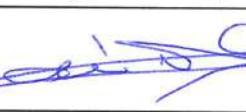
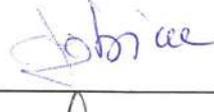
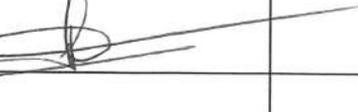
Le Président de séance,
Christian FORIR, Maire



La secrétaire de séance,
Anaïs MALIRAT

COMMUNE DE RIVIERE SUR TARN

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 Janvier 2023

DÉPARTEMENT		AVEYRON	
COMMUNE		RIVIÈRE SUR TARN	
SEANCE DU 31 JANVIER 2023			
DÉLIBÉRATIONS N° 20230131 01-02-03-04-05			
NOM	PRENOM	Signature	Observations
FORIR	Christian		
POURQUIÉ	Bernard		
MABILDE	Martine		
CARRAT	Christophe		
MAURY	Bernard		
PORTALIER	Pierrette		
GRITTI	Françoise		
VAISSETTE	Alain		
BADAROUX	Frédéric		
MORIN	Marie-Noëlle		
PORTALIER	David		
MALIRAT	Anaïs		
GABRIAC	Christiane		
SALSON	Patrick		
SEVERAC	Colette		